

RAPPORT FINANCIER

Exercice du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021

Cet exercice financier comprend :

- L'activité du Clap sur l'année 2020-2021 concernant le cinéma Le Cairn.
- La participation du Clap au 33^{ème} Festival Jeunes Bobines 2020 relative à une partie du travail de programmation (Festival annulé en novembre et reporté à 2021).

Voici un résumé de l'exercice pour une lecture globale.

L'exercice 2020-2021 a été, bien sûr, très perturbé par la pandémie, nous obligeant à une **fermeture administrative du 29 octobre 2020 au 19 mai 2021**.

Nous avons, comme dans les exercices précédents, maintenu une colonne n-1 même si les comparaisons d'exercices ne sont plus parlantes : la cessation d'activité a été de 3 mois et demi sur l'année n-1, presque 7 mois sur cet exercice.

La fermeture a entraîné une absence de recettes de billetterie, une baisse des adhésions et une perte sèche pour les dépenses engagées pour la programmation et les animations non produites.

Cependant, **l'association Le Clap a été soutenue**

1. Par le maintien des subventions

- de la Commune de Lans-en-Vercors (subvention aux associations) : 18 000 €
- du CNC (subvention Art et Essai) : 15 218 €
- de la Région pour le poste de médiation créé fin janvier 2019 sur la base de 10 000 € avec une baisse annoncée de 10% au minimum chaque année (8000 € en 2020, 7200 € en 2021)

2. Par des aides exceptionnelles

- de l'État pour le COVID : 7791 € pour le chômage partiel et 39 798 € du fonds de solidarité
- de l'URSSAF : exonération de 1816 €
- de la Région (fonds d'urgence culture COVID) : 5723 €
- du CNC (fonds de compensation recettes) : 3195 €

En l'absence de produits de vente, ces subventions et aides nous ont permis, pendant le confinement, de maintenir dans leur intégralité les deux salaires (*les indemnités ne prennent en charge que 70% des salaires, Le Clap a fait le choix de maintenir la totalité des salaires nets de ses salariés*) et de prendre à notre charge 14 h de travail hebdomadaire effectué par Aurélie. Ces heures étaient nécessaires pour entretenir le lien administratif, social et culturel et la réalisation des programmes qu'ils aient pu être réalisés ou non (travail nécessaire en amont des projections et des possibles réouvertures).

Transformation d'une avance remboursable de 19 134 €, pour l'achat du projecteur en 2013, en subvention définitive de 18 006 € cette année.¹

L'échéance du remboursement de l'avance était 2021, nous espérions sans en avoir la certitude cette "transformation de la dette". Le CNC a officialisé cette transformation dans l'été.

L'ensemble des aides maintenues et des aides exceptionnelles ont contribué, pour cet exercice, à provisionner :

- **18.506€** : pour réparation ou renouvellement du projecteur
- **9.000€** pour baisse et fin subvention Région sur le poste de médiation (-10% par an).
- **5.500€** pour autres achats reportés de matériel (vidéo projecteur, écran,...).
- **6.000€** pour frais d'animation et de médiation pour relancer l'activité.
- **15.000€** pour risque de baisse d'activité : 25 % observée au niveau du Clap (30% observée au niveau national).
- **9.434€** pour risque concernant les emplois (fin de contrat ou cessation d'activité).
- **17.907€** : correspond à la somme totale des deux dernières années de l'aide COVID 2020 et 2021 sur les salaires, 12.600€ pour les indemnités de l'activité partielle + 5.307€ pour les charges URSSAF (qui correspondent en réalité à des exonérations).

Ne disposant pas de renseignements suffisants sur les risques de demande de remboursements de ces aides pour notre association², nous avons fait le choix, par mesure d'extrême précaution, de provisionner leur totalité et de considérer qu'elles seront utiles à la relance de l'activité si elles ne sont pas demandées : communication, animation, interventions, etc.

On notera une baisse significative du montant collecté de la taxe TSA, dont l'effet sera différé.

Si on se base sur le versement de 2018/2019 qui était de 7.692 €, on note une baisse d'alimentation du fonds de soutien de 7.634 € sur les deux dernières années (versement de 5.601 € en 2019/2020 et de 2.149 € en 2020/2021).

(TSA : 10% des entrées reversés dans une caisse permettant d'accéder à l'aide automatique pour pourvoir à des investissements et frais de maintenance pour notre cinéma.)

¹ L'explication un peu détaillée de cette avance remboursable peut donner un aperçu de l'économie du cinéma au niveau national :

Le projecteur a été acheté par le Clap en 2013 (date du passage obligé au numérique) pour un total de 66.076€ (matériel et installation), avec une subvention du CNC de 30.171€ et une avance remboursable de 19.134€, un apport du Clap de 11.771€, une subvention exceptionnelle de la commune de 5.000€. Pour le CNC, il s'agissait d'une « aide à la numérisation des salles ».

À partir de 2015, le Clap a inscrit, dans le bilan, cette avance en dette.

L'avance remboursable de 19 134 € arrivait à échéance en 2021.

Les remboursements devaient se faire grâce au versement par les distributeurs de films (intéressés par l'installation du numérique : économie de copies, stockage et transport!) pour les sorties en salle en 1^{ère} et 2^{ème} semaine (environ 400€ par film). Le numérique devait créer une égalité d'accès... Or, les distributeurs ont continué à distribuer les films aux grandes salles en premières semaines et celles-ci ont pu rembourser rapidement leur investissement. En conséquence, les petites salles comme nous ou les salles moyennes n'ont pas pu honorer leur remboursement. Le CNC a opté, cette année, pour effacer le remboursement des avances et les transformer en subventions définitives.

Le Clap ayant remboursé 1.128€ (quelques concessions de certains distributeurs pour des copies en circulation ADRC, et donc un prorata pour les salles), la subvention définitive s'élève à 18.006€.

Le Clap a donc inscrit cette subvention en provision investissement/réparation.

² L'ACRIRA a conseillé aux salles de cinéma associatives de provisionner pour le remboursement éventuel d'aide au chômage partiel. En effet, un document du Ministère EN-JetS (Ministère de tutelle des associations), alerte sur la possibilité de demander le remboursement des aides au chômage partiel perçues par les associations qui bénéficient de subventions publiques.

On soulignera que les administrateurs bénévoles ont continué à être très actifs durant le confinement, avec de nouvelles charges inhabituelles, déstabilisantes, chronophages, dans des situations mouvantes... La charge administrative et comptable a été très lourde, sans prestations extérieures (gestion des dossiers du personnel et de la trésorerie).

L'excédent dégagé de 4.299€ fait l'objet d'une proposition de vote de report à nouveau.

Le budget prévisionnel sera établi en s'appuyant sur l'année 2018-2019, année n-2 considérée comme « normale », et en prenant en compte une baisse d'activité de 25%.

Afin de compenser la baisse annoncée de la subvention de la région sur le poste de médiation, nous avons programmé une demande d'augmentation de la subvention municipale de 2.000€ à partir de l'année 2021. Compte tenu de notre exercice, nous ne demanderons pas cette augmentation mais le maintien de la subvention municipale de 18.000€ pour l'année 2022. Cette subvention est nécessaire à notre activité. Elle nous permet de maintenir des tarifs bas et accessibles au plus grand nombre, de poursuivre notre travail en lien avec les associations du territoire ainsi que nos actions de médiation et d'animation notamment auprès des scolaires (École et cinéma) et du public jeune.

En conclusion, l'association Le Clap a pu dégager suffisamment de motivation et d'énergie pour surmonter cette période inédite moralement, pratiquement et financièrement...

Les subventions et aides demandées et obtenues permettent -et c'était leur but- de redémarrer notre activité avec une certaine sérénité pour la pérennité des emplois malgré une baisse importante de fréquentation à la reprise qui risque de perdurer. Ces emplois, qui représentent la ligne principale de nos dépenses, sont indispensables malgré le grand investissement des bénévoles.

Autre sujet d'inquiétude levé grâce à un provisionnement : les réparations ou le renouvellement du projecteur³.

Nous remercions Denise Ruffino pour la vérification des comptes.

³ Indispensable lui aussi, le projecteur représente une dépense disproportionnée pour notre association. Contrairement à un projecteur mécanique, un projecteur numérique ne peut pas être réparé en interne. Sa durée de vie est celle d'un matériel numérique donc aléatoire et très courte, quand un projecteur mécanique avait une durée de vie illimitée... De plus, le renouvellement du matériel peut être imposé par le CNC ou les distributeurs par exemple en imposant de nouveaux formats de films non pris en charge par notre projecteur.

- COMPTE DE RESULTAT de l'Association LE CLAP -

Arrêté au 31/08/2021

Exercice 2020/2021 N°20 du 01/09/2020 au 31/08/2021

CHARGES	Ex. N	Ex. N- 1	PRODUITS	Ex. N	Ex. N- 1
	2020/2021	2019/2020		2020/2021	2019 /2020
60 – Achats	14 495 €	31 074 €	70 – Ventes	20 890 €	40 866 €
Locations films distributeurs (Festival inclus)	9 192 €	23 329 €	Billetterie CNC (hors Festival)	19 637 €	37 794 €
Fournitures Entretien et petit équipement	1 859 €	1 985 €	Billetterie CNC Affectée	498 €	1 883 €
Fournitures administratives	543 €	382 €	Refacturation Animation	756 €	1 189 €
Fournitures: tickets-Affiches-programmes	928 €	1 958 €			
Conception graphiste	1 974 €	3 420 €			
61 – Services extérieurs	4 035 €	2 586 €	74 – Subventions d'exploitation	65 176 €	41 307 €
Locations immobilières	261 €	260 €	Région : Médiation Cinéma	8 133 €	8 750 €
Entretien, réparation s/biens immobiliers	340 €	250 €	Commune Lans-en-Vercors (18.000€ année civile)	18 000 €	17 000 €
Maintenance, réparations s/biens mobiliers	2 513 €	1 334 €	Région ARA : Fête son Cinéma + Fds Urg. Culture	5 723 €	
Assurance	612 €	617 €	C.N.C. : Art et Essai et label Jeune public	15 218 €	13 467 €
Documentation	309 €	125 €	C.N.C. : Aide numérique 2013 révisée/subvention	18 006 €	
62 – Autres services extérieurs	5 535 €	8 266 €	Orange Cinéma	96 €	90 €
Publicité, publication , affiches, TV Vercors	1 406 €	2 826 €	Ministère éduc. natio. et jeunesse - F.D.V.A		2 000 €
Dons, entrées invités , soutien réalisation	279 €	441 €			
Transports sur achats	280 €	531 €	75 – Autres produits de gestion courante	2 110 €	3 500 €
Voyages et déplacements	603 €	865 €	Cartes Adhésions 2020/2021 (211 adhérents)	2 110 €	3 500 €
Missions Réceptions	1 350 €	1 301 €			
Frais postaux et de télécommunications	598 €	598 €	76 – Produits financiers	241 €	231 €
Services bancaires, autres	142 €	114 €	Intérêts sur Livret A	241 €	231 €
Cotisations et adhésions	877 €	1 590 €			
63 – Impôts et taxes	2 886 €	6 200 €	77 – Produits exceptionnels s/ex. antérieurs	3 313 €	104 €
Formation professionnelle continue	737 €	599 €	Entrées sur cartes de 10 non présentées		
Autres droits - TSA (Festival inclus)	2 149 €	5 601 €	KMBO - 2018 annulé		104 €
64 – Charges de personnel	44 661 €	49 299 €	URSSAF : cotisations 2019 S/activité partielle	1 057 €	
Rémunération du personnel (Festival inclus)	31 190 €	27 988 €	URSSAF : cotis. 2019 S/abattement loi Fillion	1 967 €	
Charges sociales (Festival inclus)	11 985 €	20 887 €	CNC : Abandon programme Cinénum	289 €	
Autres charges de personnel	1 486 €	424 €			
65 – Autres charges de gestion courante	327 €	811 €	78 - Reprises s/prov charges d'exploitation	6 996 €	1 141 €
Droits - SACEM (Festival inclus)	327 €	811 €	Indemnités salariales /reprise prov.ch.salariales	6 996 €	1 141 €
Charges diverses					
67 – Charges exceptionnelles	795 €	437 €	79 - Transfert de charges	7 057 €	20 894 €
Sur opération de gestion	126 €		Exploitation : CNC (acquisition et maintenance)	2 211 €	3 482 €
Sur exercices antérieurs	670 €	437 €	Exploitation : RPCCS Le Cairn (presta. forfait FJB 202	4 600 €	17 412 €
68 – Dotations aux amort et provisions	81 347 €	16 974 €	Exploitation : ADRC (participation intervenants)	246 €	
Dot./prov. Répa. ou renouv. matériel numérique <i>Dont annulation aide remboursable du CNC : 18.006€</i>	18 506 €	9 978 €	79 - Transfert de charges exceptionnelles	52 600 €	9 309 €
Dot./prov. Baisse subvention poste médiation (-10%/an)	9 000 €		Sociales : Indemnités Activité Partielle (COVID 19)	7 791 €	4 809 €
Dot./prov. Achats reportés de matériel	5 500 €		Sociales : URSSAF : aide automatique/paiement	1 816 €	
Dot./prov. Animation/Médiation pour relance activité	6 000 €		Exploitation : Fonds de Solidarité (COVID 19)	39 798 €	4 500 €
Dot./prov. Risque de baisse d'activité	15 000 €		Exploitation : CNC : Fds compensation recettes	3 195 €	
Dot./prov. Charges risque de personnel	9 434 €	6 996 €			
Dot./prov. Aides Covid 2019+2020 ou relance activité	17 907 €				
TOTAL DES CHARGES	154 082 €	115 647 €	TOTAL DES PRODUITS	158 381 €	117 353 €
EXCEDENT	4 299 €	1 706 €	DEFICIT		

- BILAN de l'Association LE CLAP -

Arrêté au 31/08/2021
Exercice 2020/2021 N°20 du 01/09/2020 au 31/08/2021

ACTIF	31/08/2021	31/08/2020	PASSIF	31/08/2021	31/08/2020
Immobilisations	0	0	Report à nouveau	624	-1 081
2151- Investissement initial	20 939	16 768	Résultat	4 299	1 706
2815- Amortissement	-20 939	-16 768			
			Fonds associatifs	85 558	29 114
Créances usagers	434	308	1572 - Prov. pour renouvellement matériel	40 624	22 118
4111 - CCMV	434	260	<i>Dont annulation dettes CNC : 18.006€</i>		
4181 - Pack Loisirs + pass Région		48	1516 - Prov. pour baisse sub poste médiation	9 000	
			1572 - Provisions pour achats matériel reportés	5 500	
Fournisseurs débiteurs	349	149	1511 - Animation/Médiation pour relance activit	6 000	
4011 - Onelineprint	255	55	1516 - Provisions pour risque de personnel	9 434	6 996
4021 - Eurozoom	31	31	1511 - Provisions pour baisse d'activité	15 000	
4021 - Vent d'ouest	63	63			
Subventions et produits à recevoir	10 545	4 913	Emprunts et dettes assimilées	0	18 236
4387 - Subv REGION Emploi Médiation	3 360	3 067	1672 - CNC - Aide remboursable		18 236
4387 - CNC - soutien exploitation 2020/2021	1 985	1 846	Avances reçues et en cours	7 431	7 217
4388 - CNC - soutien exploitation 2019/2020/21	5 200		4191 - En cours cartes abonnés	7 367	7 042
Disponibilités	121 344	68 160	4192 - En cours cartes enfants	64	175
512 - Crédit Agricole C/C	438	2 533	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 271	2 288
5121 - Crédit Agricole Livret A	75 000	65 000	4011-4021- Fournisseurs	705	1 115
5123 - Crédit Agricole Csl	45 010	627	4082- Fournisseurs factures non parvenues	566	1 173
531 - Caisse	896				
Charges constatés d'avance	1 510	444	Autres dettes , TSA, organismes sociaux...)	11 093	10 495
486 - Maintenance 11 mois 2021/2022	1 148		4282 - Dettes provisionnées pour congés payés	3 528	2 190
486 - Gémaci : affiches 09/2021	29		4286 - Charges du personnel	952	211
486 - Stock tickets 2021/2022	333	444	4386 - Organismes sociaux	3 124	6 619
Autres créances	-17 907		4477 - TSA	3 489	1 474
496 - provisions dépréciation : activité partielle	-12 600		Produits constatés d'avance	6 000	6 000
496- provisions dépréciation : urssaf activ.part..	-5 307		487- Subvention mairie (sept à déc 2021)	6 000	6 000
TOTAL ACTIF	116 276	73 974	TOTAL PASSIF	116 276	73 974